

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 3<sup>e</sup> trimestre 2022

Séance du 18 juillet 2022

Scrutin public

**POUR :** 23

**CONTRE :** 0

**ABSTENTION :** 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 19 juillet 2022.

Le Maire,

Yvan SONNERAT



L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le douze juillet, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 29** *Au Registre suivent les signatures*

**Présents (15) :** M. Yvan SONNERAT, Maire – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, M. Eric FRULLINO, M. Guy PONTAROLLO Adjoints – M. Gérard FLUTTAZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle DUMONT, Mme Nathalie DAVIET, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

**Avant donné pouvoir (10) ou absents (4) :** Mme Karine FALCONNAT (pouvoir à M. Yvan SONNERAT) Mme Carole BERNIGAUD (pouvoir à Mme Fabienne DREME), Mme Yolande BAUDIN (pouvoir à Mme Carole BERNIGAUD), Philippe LANGANNE (pouvoir à M. Guy PONTAROLLO), Mme Christine PEPIN (pouvoir à M. Pierre AGERON), M. Alain GIMENEZ (pouvoir à M. Guy PONTAROLLO), Mme Isabelle RAVIER (pouvoir à Mme Nathalie DAVIET) M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Guillemette SCHALBURG (pouvoir à Mme Liliane BORTOLUZZI), Jean-Claude PERCEVAL, Mme Vanessa LEBAILLY, M. Grégoire BALLANSAT, Mme Sophie FORNUTO.

**Secrétaire de séance :** Il a été désigné Mme Fabienne DREME.

Délibération 2022-69

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ASSOCIATIVES – AS SILLINGY**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le budget primitif principal 2022 adopté,  
ENTENDU le rapport de M. l'Adjoint délégué à la vie locale et associative,

Pour permettre la participation tournoi en Espagne l'association demande de subvention exceptionnelle.

Il est proposé d'attribuer une aide de 15 € par enfant de Sillingy. Le nombre d'enfants de Sillingy est de 57 (dont 26 enfants de l'école élémentaire du chef-lieu). La subvention accordée s'élèverait à 855 €.

**Madame Isabelle RAVIER et monsieur Jean-Marc STEDILE ne prennent pas part au vote.**

- **Il est proposé au Conseil municipal :**
- **D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 855 € au bénéfice de l'AS SILLINGY pour participer à un tournoi en Espagne**
  - **De dire que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ADOpte cette proposition.**

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.